



COMITE DEPARTEMENTAL DES PECHES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DU MORBIHAN

PROGRAMME SEPTIC ET GESTION DE LA PÊCHE DES SEICHES DANS LE MORBIHAN

La seiche (*Sepia officinalis*) est un animal avec une aire de répartition large : elle est présente sur toutes les côtes françaises et au-delà. Cependant Le Goff en 1991 a montré que les stocks de seiches sont des stocks locaux avec très peu d'échanges entre stocks voisins. Ainsi il existe un stock se reproduisant dans le Golfe du Morbihan et passant l'hiver au large de Belle-Ile. Différents métiers se partagent cette ressource : les chalutiers de l'été jusqu'en hiver, les fileyeurs en fin d'hiver jusqu'au printemps et les caseyeurs pendant la période de reproduction au printemps. Cette pêche constitue pour tous ces pêcheurs une part importante de leur chiffre d'affaire. Du fait de sa courte durée de vie (1 à 2 ans), la seiche est une espèce dont la biomasse peut varier de façon très importante d'une année sur l'autre : de mauvaises conditions environnementales lors des éclosions (pollutions, température, ...) entraînent systématiquement une diminution de la ressource dès l'année suivante. Cependant depuis plusieurs années, les stocks ne se portent pas bien. Les adultes sont peu nombreux et arrivent plus tard ce qui signifie moins d'œufs et des éclosions plus hasardeuses. Ces deux dernières années la pêche a été quasiment nulle et il devient urgent d'intervenir sur ce stock. Le CDPMEM 56 a donc lancé en 2019 une étude intitulée SEPTIC (Gestion durable du stock de seiches Golfe/Belle île : mise en place de supports de ponte artificiels) financée via le système DLAL FEAMP Pays d'Auray/Vannes. L'objectif de ce projet est de relancer à plus grande échelle une expérience menée en 2010 par le CLPMEM Auray Vannes : la pose de supports artificiels de ponte afin d'augmenter la surface de supports avant que les adultes ne soient pêchés et donc augmenter le nombre d'œufs viables, notamment dans les zones où il existe peu ou pas de supports naturels. Au final le CDPMEM 56 aimerait voir se généraliser la pose de supports artificiels de ponte par les pêcheurs afin de redynamiser le stock de seiches du Golfe du Morbihan/Belle Ile et ainsi redonner aux pêcheurs qui peuvent être très dépendants de cette ressource une meilleure lisibilité sur l'avenir. Ainsi en 2019, 30 supports de ponte ont été déposés dans 3 zones du Golfe du Morbihan et de la presqu'île de Rhuys : rivière de Vannes (1), île de Boed (2) et baie du Grand Mont (3).



Les zones 1 et 2 sont pourvues de supports naturels (herbiers de zostères). Ce sont des zones pratiquées essentiellement par les caseyeurs à seiches. La zone 3 est une zone dépourvue de supports naturels et pratiquée essentiellement par les fileyeurs à seiches. Les supports ont été déposés au mois de mars et ramassés pour être remisés à terre en septembre. Un comptage des œufs a été effectué en juin, après la saison de ponte et avant la saison d'éclosion. Les résultats sont les suivants :

- Zone 1 : moyenne de 15710 œufs par support
- Zone 2 : moyenne de 280 œufs par support
- Zone 3 : pas d'œufs observés



En dehors des visites officielles par le pêcheur sélectionné pour vérifier la bonne tenue des supports, de nombreux pêcheurs, curieux de cette expérience ont également remonté ces supports en cours de saison. Cette première expérience a alors été l'occasion d'ouvrir le dialogue avec l'ensemble des pêcheurs de seiches : caseyeurs, fileyeurs et chalutiers pour discuter des mesures techniques que l'on pourrait mettre en place pour essayer de restaurer un stock de seiches viable pour la profession.

Deux réunions ont ainsi été organisées en novembre 2019 et en janvier 2020, réunions auxquelles l'ensemble des pêcheurs avaient été conviés. Ces réunions ont permis à tous les métiers de proposer et de se mettre d'accord sur la mise en place d'une licence et de mesures techniques associées (validées en conseil du CDPMEM 56 du 27 juin 2020) :

Chalut	Filet	Casier
Calendrier à déterminer en fonction des zones (juin – octobre ou juin – décembre)	20 Février – 31 mai	20 Février – 31 mai
Interdiction de capture des moins de 100 g	1,5 km / homme 3 km max	400 / homme 800 max
Capture accessoire : 10% (hors calendrier / licence)	Capture accessoire : 10% (hors calendrier / licence)	Nettoyage obligatoire des casiers en mer
Limite de la taille des navires (16 m) + critère d'antériorité		

Ces réunions ont aussi été l'occasion de réfléchir sur les futures zones où pourraient être déposés les supports de ponte. Les pêcheurs de la baie du Grand Mont ont ainsi confirmé ne plus voir souvent d'œufs sur leurs filets. Par contre il apparaît que les zones où des œufs sont observés sur les filières ou dans les casiers sont des zones soumises à des apports d'eau douce. Ainsi, lors de la prochaine saison, les supports seront déposés dans des zones proches de sortie de rivière (Golfe, Pénerf, La Trinité, Quiberon) afin de vérifier ces observations.

En 2020, le confinement ne nous a pas permis de déployer le dispositif complet. Le pêcheur sélectionné par le CDPMEM 56 a décidé de déposer l'ensemble des supports dans la rivière de Vannes, lieu où il avait été observé le plus d'œufs en 2019. Le comptage réalisé en juin 2020 fait état de 615 à 2584 œufs par support soit 3 à 10 fois moins qu'en 2019 sur la même zone.

En 2021 il est prévu de déployer le dispositif tel qu'initialement prévu pour 2020. Le programme SEPTIC se termine à l'automne 2021.

COMITE DEPARTEMENTAL DES PECHES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DU MORBIHAN

Siège Social - Bureau Lorient : 13 Bvd Louis Nail – 56100 Lorient – 02 97 37 01 91

Annexe - Bureau Auray : 7 rue du Danemark – ZA Porte Océane – 56400 AURAY – 02 97 50 07 90